

Vous travaillez dans la construction ?

En 2016, vous avez droit à des jours de repos !

Quand tombent ces jours de repos en 2016? En tant que travailleur de la construction belge, vous bénéficiez de jours de repos suivants:

- Vendredi 1er janvier: Nouvel an,
- Lundi 28 mars: Lundi de Pâques,
- Mardi 29 mars: jour de repos,
- Mercredi 30 mars: jour de repos,
- Lundi 2 mai: Fête du travail,
- Jeudi 5 mai : l'Ascension,
- Vendredi 6 mai: Jour de repos,
- Lundi 16 mai : Pentecôte,
- Jeudi 21 juillet : Jour de la Fête nationale,
- Lundi 31 octobre: Jours de repos,
- Mardi 1er novembre: Toussaint ,
- Du mercredi 2 au vendredi 4 novembre: Jours de repos,
- Vendredi 11 novembre : l'Armistice,
- Lundi 26 décembre : Noël.

Ai-je droit à d'autres jours de congé en 2016 ? Oui! Outre ces jours de repos, vous avez également droit, selon votre région, à des jours de congé. Nous vous informerons dès que possible de ces dates.

Vous souhaitez plus d'infos? Contactez votre secrétariat CGSLB!

Votre Liberté Votre Voix

